PROFIL DE POSTE

INFIRMIER

Unité médecine gériatrique 4

Pole médecine transversale et de réadaptation

05/03/2024

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne
Direction Générale
CHU de Saint-Etienne
42055 Saint-Etienne Cedex 2



M. Olivier BOSSARD : Directeur Général
M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint
Mme Véronique DEVREUX: DSIRMT, Coordonnateur général des soins

PRESENTATION DU SERVICE

Le service d'hospitalisation complète médecine gériatrique 4 se situe sur l'Hôpital Nord Bâtiment A, niveau +2. Il est doté de 18 lits dont 7 lits de court séjour, 7 lits de soins de médecine et réadaptation et 4 lits de soins palliatifs.
Les patients sont en premier lieu accueillis en court séjour puis après concertation entre médecin et cadre de santé certain patients passent en soins de médecine et réadaptation, dans le but de trouver un niveau d'autonomie leur permettant un retour à domicile.

L'unité accueille des patients âgés de plus de 75 ans venant :

- Du service des urgences, de réanimation
- De leur domicile via la HOTLINE (ligne directe des médecins de ville)
- D'autres services du CHU

ORGANIGRAMME et EFFECTIF DU SERVICE

- Equipe paramédicaux :

- IDE de jour : 7
- IDE de nuit : 2
- AS de jour : 9
- AS de nuit : 2

- Equipe pluridisciplinaire

- Kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Psychologue
- Diététicienne
- Assistante Sociale
- Podologue
- Cadre de santé
- Médecins

CADRE GENERAL DU POSTE

- Cadre réglementaire :

- Décret de Compétence du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels
- Décret du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles
- Charte du patient hospitalisé

- Placé sous la responsabilité du cadre de santé, l'infirmier travaille au sein de l'équipe pluridisciplinaire : aide-soignant, assistante sociale, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, diététicien, agents de service hospitaliers…
L'infirmier assure la prise en charge d'un secteur de 9 patients en collaboration avec l'aide-soignant. L'infirmier est responsable de la qualité des soins prodigué qu'ils dépendent de son rôle propre ou de prescription médicales.

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

Il assure les missions qui lui sont confiées sur les domaines suivants :

- Soins

- Analyser et évaluer la situation clinique d'une personne, relative à son domaine de compétence et mettre en place les actions diagnostiques et thérapeutiques adaptées.

- Planifier et organiser des soins personnalisés à un groupe de patients

- Utiliser le Dossier Patient Informatisé (EASILY), Il consigne par écrit l'ensemble de sa démarche dans le dossier de soins

- Assurer les transmissions écrites et orales

- Dispenser des soins de base à des patients dépendants et les stimuler quotidiennement pour maintenir ou permettre la reprise de l'autonomie (aide à la marche, lever au fauteuil…)
- Veiller au respect des règles d'asepsie, des protocoles d'hygiène et des mesures d'isolement
- Il applique les prescriptions médicales et surveille les thérapeutiques mise en œuvre

- Il accueille le malade et son entourage avec le souci du recueil des habitudes de vie, à l'information des patients et de leur famille dans le respect du cadre légal.
- Rester à l'écoute des besoins des patients et mettre en place un accompagnement personnalisé.

- Il maintient et favorise le retour à l'autonomie de la personne soignée, soins d'hygiène et de confort, alimentation élimination, mobilisation…
- Il développe un climat relationnel sécurisant
- Il évalue la douleur et participe à sa prise en charge
- Il assure l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage
- Respecter le secret professionnel

En collaboration avec le CDS, participation à la traçabilité et à la commande des toxiques.
Il est responsable de l'utilisation à bon escient du matériel et de son suivi.
Il participe à l'encadrement et la formation des stagiaires avec rigueur et bienveillance.

- Gestion

- Gérer les appels téléphoniques et les réorienter si besoin
- Nettoyer des chariots des soins
- Gérer la maintenance du matériel

- Animation

- S'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Participer à la vie du service
- Participer aux groupes de travail proposés
- Faire preuve d'un esprit d'équipe et de solidarité

COMPETENCES et CONNAISSANCES

- L'infirmier s'investit dans la gestion des risques spécifiques à la gériatrie afin d'assurer la sécurité des patients, les principaux risques étant :
  - La chute
  - L'escarre
  - L'incontinence
  - L'infection
  - L'incompréhension liée aux incapacités visuelles, auditives, cognitives…

- Le rôle de l'infirmier est d'évaluer les risques pour les prévenir et assurer la meilleure prise en charge.
- Il participe à l'évaluation médicosociale des personnes âgées et au travail en réseau avec les institutions accueillant des personnes âgées

- Le professionnel infirmier doit :

- Maitriser les soins infirmier de base
- Appliquer les protocoles élaborés avec l'unité d'hygiène et validés par le CLIN
- Etablir une relation d'aide avec la personne âgée et son entourage
- Être impliqué dans le projet de service et prendre part à son évolution
- Implication dans le fonctionnement du service et de son évolution.
- Avoir la capacité de travailler en équipe et rechercher à avoir cohésion équipe.
- S'investir dans la démarche qualité mise en œuvre
- Avoir le souci de tenir ses connaissances à jour, d'en acquérir de nouvelles et de réfléchir à sa pratique professionnelle.
- Connaissances rigoureuses sur les procédures d'hygiène et d'isolement
- Des différentes échelles de la douleur
- Les échelles d'évaluation des risques d'escarre
- Connaissance des procédures administratives
- Connaissance de l'outil informatique (EASILY, WINREST, GAM)

SAVOIR FAIRE

- Rigueur : respect des règles d'hygiène et des protocoles.
- Capacité à pratiquer tous les soins pratiqués en hospitalisation
- Dextérité et rapidité dans la réalisation des soins
- Capacité à assurer la maintenance du matériel
- Capacité à assurer la gestion des stocks des dispositifs médicaux stériles
- Accompagner et soutenir les personnes en fin de vie et leur entourage
- Capacité à encadrer des stagiaires

SAVOIR ETRE

- Discrétion et respect du secret professionnel
- Capacité à s'adapter aux différents publics concernés

- Capacité à s'adapter aux diverses situations d'urgence
- Capacité à gérer les priorités en termes d'organisation
- Capacité à travailler avec les collaborateurs du service et à développer un esprit d'équipe et une ambiance agréable.
- Esprit d'ouverture et de tolérance : écoute, aide et accompagnement
- Capacité à bien assurer les transmissions écrites et orales conditionnant une bonne circulation de l'information
- Esprit d'initiative
- Disponibilité
- Capacité à se remettre en question
- Attitude ouverte et constructive
- Participation à la vie du service et de l'institution
- Capacité à réactualiser ses connaissances et à participer à des formations dans le cadre de la formation continue

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

- HORAIRE DE TRAVAIL

Horaire du matin :	6h40-14h20
Horaire du soir :	13h40-21h20
Horaire en journée :	9h00-16h40
Horaire de nuit :	21h – 7h

- ROULEMENT ET PLANNING

Le roulement temps plein de jour est construit sur 6 semaines avec 2 week-ends du matin et 1 week-ends du soir.

Conformément au décret n°2002-8 du 4 janvier 2002 relatif aux congés annuels des agents de la fonction publique hospitalière : Les souhaits de planification de l'ensemble des congés annuels doivent être transmis en début d'année.

- **Règles de fonctionnement propres au service :**

Les CA, RT et RF doivent, dans la mesure du possible, être répartis équitablement sur l'année et ne pas être posés sur les postes du soir. Si une période sur les postes du soir est souhaitée, elle est négociée en équipe. Les postes en journée sont prioritaires pour poser les CA, RT ou RF.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- Médical :
  - Responsable de pôle : Professeur CELARIER
  - Chef de Service : Dr MARTINEZ
  - Médecins : Dr CHAULEUR

- Paramédical :

  - Directeur délégué de Pôle : Mr R. KHOUHLI
  - Cadre supérieur de Santé : Mr C. PENARD
  - Cadre de Santé Junior : Mme S. BLANCHARD-ALLIROL

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- Risques biologiques
- Risques infectieux
- Risques chimiques
- Risques musculosquelettiques